



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal tenue mercredi le 23 février 2022, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

**Le maire :** Monsieur Donald Perron

**Les conseillers (ère) :** Madame Johanne Savard  
Monsieur Daniel Bouchard  
Monsieur Serge Dion  
Monsieur Sylvain Dugas  
Monsieur Paulo Bouchard

**Absent :** Monsieur Réjean Tremblay

**Assiste également à cette séance :**

France Brassard, Greffière-trésorière  
adjointe

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19:00 heures, monsieur Donald Perron, Maire, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire.

### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Approbation et autorisation de paiement de la retenue de 5% Inter-Cité Construction Inc.
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Levée de la séance

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

**RÉSOLUTION**  
**22-02-38**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

### **APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE DE 5% INTER-CITÉ CONSTRUCTION INC.**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet d'assainissement des eaux une somme au montant de 1 177 551,19\$ avait été conservée en guise de retenue temporaire au contrat ;

**ATTENDU QUE** les plus récents documents reçus cette semaine, nous confirme la réception des documents conditionnels au versement de la retenue :

- Attestations de la CCQ et de la CNESST (reçues par courriel le 14 février 2022)
- Déclaration statuaire de l'entrepreneur (également reçue le 14 février 2022)
- Version finale des manuels d'entretien, livrée directement à la Municipalité en décembre 2021.
- En ce qui concerne la remise en état des lieux sur des terrains privés utilisés par l'entrepreneur, il ne reste à notre connaissance que deux cas en suspens, soient les numéros civiques 261 et 310 rue Principale. Dans ces deux cas, nous avons demandé une acceptation du propriétaire mais l'entrepreneur affirme qu'aucune entente n'est possible avec les propriétaires concernés. Une inspection sera donc faite au printemps afin de valider si des travaux correcteurs sont requis.
- Des quittances ont été reçues pour chacun des sous-traitants ou fournisseurs qui ont dénoncé leur contrat. Les montants ont varié en cours d'exécution du contrat et certaines quittances ne sont que partielles puisque l'entrepreneur n'a pas encore reçu toutes les sommes faisant l'objet de sa retenue contractuelle.

**ATTENDU QUE** la Firme SNC-Lavalin recommande de libérer le paiement au montant de 1 177 551,19\$ taxes incluses, tel qu'il apparait à la demande de paiement DP #23.

**RÉSOLUTION  
22-02-39**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Dugas  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QU'UN** chèque au montant de 1 177 551,19\$ soit émis à Inter-Cité Construction Inc., pour le paiement de la retenue en question.

**QUE** monsieur Donald Perron, maire, conjointement avec la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer le chèque pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19h03, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h03



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
22-02-40**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la séance est épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 19h04.

---

**SIGNATURE**

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 1

---

**Donald Perron, maire**

---

**France Brassard,  
Greffière-trésorière adjointe**